



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 25 septembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 15 septembre 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 54
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Laurence GERBET
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Céline RENAUD
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Catherine HERVIEU
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur David HAEGY	Madame Stéphanie MODDE
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Christophe AVENA	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
		Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Monsieur Joël MEKHANTAR pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Françoise TENENBAUM pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Monsieur Franck LEHENOFF

OBJET : CULTURE

Le Dancing Centre de développement chorégraphique national – Convention pluri-annuelle d'objectifs à signer entre la Ville, l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté – Années 2023 à 2025

Les Centres de Développement Chorégraphique Nationaux (CDCN) jouent un rôle majeur dans la structuration du secteur chorégraphique, aux côtés des Centres Chorégraphique nationaux (CCN) et du Centre National de la Danse (CND).

Ils partagent des missions communes de soutien à la création, à la recherche et à la diffusion de spectacles de danse, en concertation avec les scènes et les théâtres présents sur leur territoire, en portant une attention particulière à l'émergence artistique.

Ils développent des actions d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC), dans un dialogue constant avec les œuvres chorégraphiques et encadrent la formation et l'insertion des professionnel-le-s en danse. Ils accompagnent les démarches artistiques, aident à la structuration des compagnies émergentes, à l'évolution des compagnies intermédiaires et assurent la transmission de la culture chorégraphique auprès d'un large public.

Aussi, le « Dancing » CDCN est, avec le Centre Chorégraphique National de Belfort, la seule structure labellisée par l'Etat pour la danse en Bourgogne Franche-Comté.

La Ville de Dijon est engagée dans une politique volontariste visant à favoriser le soutien à la création et à l'innovation artistiques, l'accès à la culture pour tous ainsi que la transmission et la valorisation d'un patrimoine artistique et culturel, favorisant le rayonnement et l'attractivité du territoire.

La danse constitue un axe important de la politique culturelle de la Ville de Dijon dont le Dancing est le chef de file de ce secteur.

Le Dancing, sous la direction de Frédéric Seguet, installé dans des locaux mis à disposition par la Ville, au cœur du quartier des Grésilles, quartier prioritaire Politique de la Ville, contribue à renforcer la présence de la danse sur le territoire en permettant la rencontre entre les projets artistiques et les publics, notamment à travers la médiation et la création chorégraphique située, c'est-à-dire en espaces publics non dédiés à la diffusion artistique.

Il joue également un rôle majeur dans l'éducation artistique et culturelle pour une plus grande démocratisation du secteur chorégraphique.

La Ville est engagée de longue date en faveur de cette structure avec un soutien annuel de 170 000 €. Il vous est proposé de signer une convention pluriannuelle d'objectifs de trois années, quadripartite (DRAC, Région, Ville) afin de permettre au Dancing de poursuivre ses missions sur le territoire.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2025, annexé à la délibération et autoriser Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour son application et sa reconduction.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN